

COLLECTIVITES	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX H.T.	TAUX CD84	FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES							AUTOFINANCEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (cf-article L1111-10 du CGCT)	
				SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION REGION	SUBVENTION AGENCE EAU SUR	AUTRE SUBVENTION PUBLIQUE	AUTRES AIDES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT	TOTAL DES AIDES	TAUX GLOBAL DES AIDES	PARTICIPATION MINIMALE APPOREE 20 % des financements apportés par des personnes publiques au projet	PARTICIPATION EFFECTIVE APPOREE
TRAVAUX												
ASA DU CANAL DE CARPENTRAS	BEAUMES ET SARRIANS : 2ème partie de la tranche n° 7 de sécurisation du Canal principal	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60%	20 000 €	40 000,00 €
ASA DU QUARTIER DES GRES DE BOLLENE	programme de travaux d'urgence et de renouvellement des infrastructures syndicales	146 148,00 €	50%	73 074,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 074,00 €	50%	29 229,60 €	73 074,00 €
SAINT-MARTIN DE LA BRASQUE	aménagement du réseau pluvial du Mail	30 350,00 €	50%	15 175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 175,00 €	50%	6 070,00 €	15 175,00 €
VILLELAURE	tranche n° 2 de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement : création du réseau pluvial de la rue St-Marc, place St-Marc et montée des Moissons	301 000,00 €	50%	150 500,00 €	0,00 €	60 200,00 €	0,00 €	0,00 €	210 700,00 €	70%	60 200,00 €	90 300,00 €
ETUDE												
MERINDOL	réalisation du schéma directeur d'eaux pluviales	21 566,00 €	20%	4 313,00 €	0,00 €	10 783,00 €	0,00 €	0,00 €	15 096,00 €	70%	4 313,20 €	6 470,00 €
TOTAL EQUIP. RURAL 2017 1ère (DGE)		599 064,00 €		293 062,00 €	10 000,00 €	70 983,00 €	0,00 €	0,00 €	374 045,00 €		119 812,80 €	225 019,00 €

NB : les présentes subventions devront être appelées dans leur intégralité dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification d'aide. A défaut de la présentation des justificatifs requis dans ces délais, les subventions seront annulées de plein droit. Pour un motif d'intérêt général, ces délais pourront, éventuellement, être prorogés pour un an, renouvelable une fois.